



Pension alimentaire.

Par jmgob

Bonjour,

Je verse actuellement une pension pour mon fils de 20 ans , celle-ci a été fixée par le JAF il y 5 ans. Depuis ce temps la situation de mon fils à évolué car il est en apprentissage et touche un salaire (65% du smic). Puis-je demander une réévaluation de la pension ?

Est-ce qu'il est préférable de se faire accompagner par un avocat ?

Merci

cdt

Par jpgroussard

Bonsoir Jmgob,

c'est inutile de demander une réévaluation de la pension ou de se faire accompagné par un avocat si vous voulez donner plus.

Cdt

Par jmgob

Bonsoir

Non c'est une baisse de la pension que je souhaite faire car il touche un salaire.

Cdt